

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 3 septembre 2024 à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 3 septembre 2024 à 19 h 00 selon convocation en date du 27 août 2024 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Damien BEAUBERT.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, BEAUBERT Damien, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS (excusés)** : Amanda CHANTON donne pouvoir à CAMUS Jean-Luc, Sandra DUPUIS donne pouvoir à Patrice COURET, Hélène VINCENT donne pouvoir à Gérard MARGNOUX, Solange JOLY donne pouvoir à Brigitte POUJAUD, Loïc LAGORCE.

Membres	14
Présents	9
Représentés	4
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

**Quorum** : 8

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,  
Présentation de l'ordre du jour,  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

**1. AFFAIRES GENERALES**

1- **Approbation des statuts de la CCHLEM.** Adopté à l'unanimité.

**2- BATIMENTS COMMUNAUX**

- 1- **Club house du stade** : Création d'un auvent – devis de l'entreprise BLONDIN Patrick d'un montant de 2 400 € HT (mandatement de la facture en section d'investissement du budget principal à l'article 21314 programme 42). Adopté à l'unanimité.
- 2- **Remplacement d'une cabine de douche dans un appartement de l'ancienne mairie.** Adopté à l'unanimité.

**3- FINANCES**

1- **Durée d'amortissement sur la participation aux travaux d'aménagement de la RD 77 (rue des fleurs)** : Le conseil municipal a décidé d'amortir en 15 ans la participation de la commune aux travaux d'aménagement de la RD 77. Adopté à l'unanimité.

**2- Décision modificative budgétaire du budget principal de la commune :**

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
O40 6811		1356,00		
<b>Recettes</b>				
013 6419				1356,00
<b>TOTAL</b>		<b>1356,00</b>		<b>1356,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
2138 prog. 387	74600,00			

21352 prog. 395		52 000,00		
21848 prog. 396		3 300,00		
21838 prog. 396		9 300,00		
21578 prog. 396		10 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>74600,00</b>	<b>74 600,00</b>		
<b>Recettes</b>				
10 10222			-1356,00	
O40 2804132				1356,00
13461 prog. 387				
13461 prog. 395				
1323 prog. 387				
1323 prog. 395				
<b>TOTAL</b>			<b>-1356,00</b>	<b>1356,00</b>

ADOpte A L'UNANIMITE.

### 3 - Décision modificative budgétaire du budget EAU

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
67-678		300,00		
65-6541	300,00			
6063	2 500,00			
61528	70 000,00			
623	1 000,00			
605	6 000,00			
<b>Recettes</b>				
002			85 870,98	
7011				6 370,98
<b>TOTAL</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
<b>TOTAL</b>				
<b>Recettes</b>				
<b>TOTAL</b>				

ADOpte A L'UNANIMITE.

### 4 - Décision modificative budgétaire du budget ASSAINISSEMENT :

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Dépenses</b>				
678		200,00		
6541	200,00			
<b>Recettes</b>				
<b>TOTAL</b>				

ADOpte A L'UNANIMITE.

### 5 - Décision modificative budgétaire du budget Transport scolaire :

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>				
042 6811		775, 53		
<i>Recettes</i>				
7472				775, 53
<b>TOTAL</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<i>Dépenses</i>				
2313		775, 53		
<b>TOTAL</b>				
<i>Recettes</i>				
040 28156				380, 90
040 28158				394, 63
<b>TOTAL</b>				

ADOpte A L'UNANIMITE.

**6- Demandes de subventions au conseil départemental de la Haute-Vienne et à l'état au titre de la DETR pour le centre de santé :**

DEPENSES		FINANCEMENT	
ENTREPRISES	HT	Financiers publics	
Electricité Plomberie (Devis LARRAUD)	5 023, 92	Conseil Départemental 87 (20%)	8 697, 34
Menuiserie (Devis MFV alu)	7 697, 51	DETR	25 000, 00
Isolation, cloisons, plafonds (Devis Desplombins)	20 542, 00	Fonds libres de la commune	10 249, 59
Peintures, sols (Devis Paquet)	8 927, 70		
Maçonnerie (Devis entreprise ABL)	1 755, 80		
<b>TOTAL</b>	<b>43 946, 93 €</b>		<b>43 946, 93 €</b>

**Projets GRVC 2025 et Eclairage Public**

Projets 2025	Montant HT	Montant TTC	SUBVENTION du Conseil Départemental 87	Subvention au titre de la DETR
<b>GRVC</b>	4 592, 00	<b>5 510, 40</b>	(50% du HT) soit 2 296, 00 €	<b>Néant</b>

Projets 2025	Montant HT	Montant TTC	SUBVENTION du Conseil Départemental 87	SUBVENTION SEHV
Eclairage public	54 400, 00	65 280, 00	(50% HT du reste à charge de la commune) soit 14 960, 00	45% du HT soit 24 480, 00

**Travaux dans le centre de santé : devis des travaux :**

**Maçonnerie** : entreprise ALB : 1 755, 80 € HT soit 2 106, 96 € TTC  
**Menuiseries** : entreprise MFV : 7 697, 51 € HT soit 8 120, 87 € TTC  
**Electricité – chauffage** : entreprise SARL LARRAUD : 5 023, 92 € HT soit 6 028, 70 € TTC  
**Plâtrerie – isolation** : entreprise DESPLOMBINS & Fils : 20 542, 00 € HT soit 24 650, 40 € TTC  
**Revêtements de sols et peinture** : entreprise SARL PAQUET : 8 927, 70 € HT soit 10 713, 24 € TTC  
**TOTAL : 43 946, 93 € HT soit 51 620, 17 € TTC**

Mandatation des factures des travaux au centre de santé en section d'investissement à l'article 21352, programme 395. Adopté à l'unanimité.

**Centre de santé : devis achat de mobilier :**

**Bureau Vallée** : 2 224, 08 € HT soit 2 668, 88 € TTC  
**Castorama** : 185, 11 € HT soit 222, 15 € TTC  
**ELECTRO DEPOT** : 228, 91 € HT soit 274, 69 € TTC  
**LEROY MERLIN** : 75, 67 € HT soit 90, 80 € TTC

Mandatation des factures d'achat de mobilier au centre de santé en section d'investissement à l'article 21848, programme 396. Adopté à l'unanimité.

**Centre de santé : devis achat du matériel informatique :**

**AIM La Souterraine** : Matériel informatique pour le centre de santé d'un montant de 7 581, 00 € HT soit 9 097, 20 € TTC.

**Distrimed** : 102, 35 € HT soit 122, 82 € TTC.

Mandatation des factures d'achat du matériel informatique en section d'investissement à l'article 21838, programme 396. Adopté à l'unanimité.

**Centre de santé : matériel médical** : Devis de « La distribution médicale » d'un montant de 7 925, 50 € HT soit 9 505, 97 € TTC. Les factures correspondantes pourront être mandatées en section d'investissement à l'article 21578, programme 396. Adopté à l'unanimité.

**Mise en place d'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales et mise en place d'une aide aux loyers commerciaux.** Adopté à l'unanimité.

**Remplacement des pavés fluo pour des pavés Led dans les bâtiments de la mairie** : Le mandatation de la facture de la SARL LARRAUD Stéphane d'un montant de 4 255, 14 € HT soit 5 106, 17 € TTC sera réalisé en section d'investissement du budget principal à l'article 21311 programme 386. Adopté à l'unanimité.

**Remplacement des portes du club house et dans l'ancienne buvette au stade afin de remplacer celles endommagées suite à l'effraction** : La facture de l'entreprise BLONDIN Patrick s'élève à 2 300 € HT soit 2 760, 00 € TTC. Groupama nous a accordé une indemnisation de 760 euros (franchise de 2 000 € déduite). Cette facture peut être mandatée en section d'investissement du budget principal à l'article 21314 programme 42. Adopté à l'unanimité.

**Subvention de 100 € à l'Association IELES** (Association qui lutte contre les violences intrafamiliales, les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements) dont le siège est à Bellac et qui est soutenue par le préfet de la Haute-Vienne. Adopté à l'unanimité.

#### 4 - CIMETIERE

1. Reprise des concessions en état d'abandon et remise en service pour de nouvelles inhumations. Adopté à l'unanimité.

#### 5 - ASSAINISSEMENT

1- Résultat de l'appel d'offres pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement du bourg et de la Gare :

##### LOT 1 : Réhabilitation des réseaux en tranchée ouverte

**Titulaire :** Groupement HALARY / EBL - 10 avenue Maryse Bastié, Parc OCEALIM – 87270 COUZEIX.  
**Montant du marché :** 691 534 € H.T.

##### LOT 2 : Réhabilitation des réseaux par chemisage continu polymérisé

**Titulaire :** ATEC - ZA de La Barricade – 22170 PLERNEUF  
**Montant du marché :** 208 555 € H.T.

##### LOT 3 : Station d'épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux

**Titulaire :** SADE - ZI du Ponteix – 3 rue des Tramways – 87220 FEYTIAT  
**Montant du marché :** 555 862 € H.T.  
Adopté à l'unanimité.

Achat du terrain cadastré section A n° 1587 appartenant à M. & Mme RIGOLET Jean d'une superficie de 49 ares 49 ca pour un montant de 2 474, 50 euros (5 000, 00 €/hectare) auquel il faudra ajouter les frais de notaire. Cet achat sera mandaté en section d'investissement du budget annexe assainissement à l'article 2111. Adopté à l'unanimité.

#### INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Sophie DRIEUX

